

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09/06/2016 réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil Municipal à 19 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie France CORREARD

PRESENTS:	Jacques NIVON	ABSENT EXCUSE : Gérard NELH
	Marie France CORREARD	
	Emile Mallet	
	Marie BODY	
	Daniel GRANDIN	
	Fabrice ARNAUD	
	Bernard DUCROS	
	Ernst LOPES CARDOZO	

Gérard NELH a donné procuration à Emile MALLET

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE :

Le compte rendu de la réunion du 26/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

1 – CONVENTION EPORA :

Sur les conseils de Mr Bonal de la DDT, Marie France et Jacques ont reçu en Mairie Mr Poyet chargé d'opérations à EPORA (Etablissement Public Foncier Ouest Rhône Alpes). Cet organisme nous propose d'assurer le portage financier des acquisitions foncières dans le cadre du projet communal de créer 4 ou 5 lots à construire au village. Un projet de convention d'une durée de 4 ans nous a été adressé. Jacques propose de diffuser ce document par mail à chaque conseiller et de rencontrer Mr Poyet afin d'échanger sur le contenu de cet accord potentiel. Si le conseil confirme sa position positive, il sera nécessaire de délibérer en séance publique fin Juin début Juillet afin que le dossier puisse être présenté au Conseil d'Administration d'EPORA prévu le 8 Juillet prochain.

2 – APPROBATION DES PLANS DE L'ECOLE – AVENANT HONORAIRES ARCHITECTE:

Conformément aux instructions qui lui ont été données lors de sa visite à Villeperdrix, Dominique Farhi, maître d'œuvre du projet, a établi les plans définitifs ainsi que les différents documents nécessaires au dépôt du permis de construire. Celui-ci sera déposé en Mairie courant de la semaine prochaine. Pour les modifications apportées au projet, Mme Farhi a demandé 1150 € HT d'honoraires supplémentaires. Après négociation, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a été établi avec un supplément de 950 € HT portant ainsi l'ensemble de la mission à 6900 € HT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

3 – ACHAT DU TERRAIN DU RESERVOIR DU PEROU ET DE SON ACCES:

Afin de faire un accès carrossable au réservoir du Pérou et qu'il puisse être sur une propriété communale, Jacques propose de racheter à Jacky Donzet les parcelles C 325 et C 326 d'une surface totale de 6500 m². Le coût est de 550 € pour l'achat du terrain et de 309.60 € pour les frais d'actes. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à conduire cette opération.

4 – ANNULATION DETTES EAU:

Tous les recours ayant été épuisés, Mme Girodolle, responsable de la trésorerie de Rémuzat demande à la Commune d'annuler les sommes dues suivantes :

- 105.50 € d'eau dus par Mr Roger Jeanperrin aujourd'hui décédé
- 138.00 € d'eau dus par Mr Söder aujourd'hui décédé

Le Conseil donne son accord.

5 – BIENS SANS MAITRES:

Jacques donne lecture d'un courrier transmis par Mme Girodolle qui propose d'ouvrir un dossier « biens sans maitre » sur le bien Söder à Léoux. S'il est avéré que cette propriété est désormais un « bien sans maitre », il peut être intégré au patrimoine de la Commune. La démarche sera conduite par la Direction Générale des Finances Publiques. A l'unanimité, le Conseil approuve et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette procédure.

8 – DELIBERATION SUR LE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI:

Le Préfet de la Drôme, par un courrier recommandé daté du 3 Mai dernier, demande au Conseil Municipal de chaque commune incluse dans le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes de délibérer sur le sujet dans un délai de soixante-quinze jours. Passé ce délai, la fusion sera prononcée après accord d'au moins la moitié des communes concernées représentant au moins la moitié de la population de la nouvelle structure y compris l'accord de la commune dont la population est la plus élevée si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Le Conseil approuve cet arrêté de projet de périmètre par 8 voix pour et une abstention.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- Jacques précise qu'il a été mis en place une réunion d'information sur les premiers travaux de mise en place de la nouvelle communauté de communes. Elle aura lieu le Vendredi 1^{er} Juillet à 18 h 30 à la salle des fêtes de Verclause. Chaque conseiller municipal des 14 communes constituant l'actuelle CCPR recevra une invitation.
- Jacques rappelle également la réunion de la commission ENS programmée pour le 15 Juin prochain à 18 h 30 à la salle de l'ancienne école.
- La commission « urbanisme » a examiné une déclaration préalable déposée par Mme Abeille Ravaldel pour des travaux sur un cabanon situé quartier des Granges. Il est donné un avis favorable en rappelant que ce cabanon ne peut être utilisé à usage d'habitation. Dans le cas contraire il serait nécessaire de faire une demande de changement de destination.
- Le SDED a transmis à la Commune le dossier de suivi énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux établi entre 2010 et 2015. Deux points sont à retenir :
 - .. L'éclairage public représente 60 % de notre consommation d'électricité annuelle. Si la consommation en KW est quasi stable depuis 2010, le montant de la dépense (en euros) est en constante progression. Il devient donc urgent de réfléchir à ce problème.
 - .. La consommation du bâtiment « Mairie » a nettement diminué depuis que les pièces de l'étage ne sont plus utilisées l'hiver au profit de la salle d'animation de l'ancienne école. A poursuivre.